



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 novembre 2009**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE POUR LE SERVICE VOIRIE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'ouvrir un crédit d'engagement de **Fr. 255.000.00**, destiné à l'acquisition d'un véhicule type balayeuse Maxi compacte RAVO ;
- d'amortir la dépense en 5 ans, la première fois en 2011.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 décembre 2009.

Vandœuvres, le 19 novembre 2009

La Présidente du conseil municipal
Michèle STALDER